

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU HAUT-ALLIER MARGERIDE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
 Communautaires en exercice : 29  
 Présents : 25  
 Votants : 28  
 Pouvoirs : 3

Date convocation : 21/04/2026  
 Affichage : 21/04/2026

**Séance du 29 avril 2026**

*L'an deux mil vingt-six et le 29 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Pascal DELMAS, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Yannick FABRE, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Bénédicte VARVAT, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Henry PROUHEZE, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Johanne TRIOULIER, Delphine PEYRET, Magali ROUX, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Delphine PEYRET, à Jean-François COLLANGE, Guy MAYRAND à Philippe PIN.

Secrétaire de séance : Bénédicte VARVAT.

**Objet : GESTION DU PERSONNEL - TABLEAU DES EFFECTIFS 2026**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'apporter des modifications au tableau des effectifs de la CCHAM pour prendre en considération :

- La transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au sein des services techniques
- La transformation d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'éducateur des activités physiques et sportives au sein de la Piscine Oréade

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs de la CCHAM comme suit à compter du **1<sup>er</sup> mai 2026** :

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER MAI 2024	Observations
Direction Générale des Services - Maison des Services au public - Mise à disposition autres collectivités	A	Attaché territorial	1	
	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	dont comptabilité EPIC + payes EPIC + payes SICTOM
	C	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	dont 0,5 agent (gestion SICTOM) et 0,5 agents (Gestion de la Maison de l'Enfance)
		Adjoint Administratif	1	France services (Conseiller numérique)

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER MAI 2024	Observations
Services Techniques + Cinéma "René RAYNAL" + Maison de Santé + Centre de secours + appui aux Communes membres	B	Technicien Territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	
		Technicien Territorial	1	
	C	Adjoint administratif	0,5	
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 (+1)	
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1,82 (-1)	dont 1 mis à disposition des Communes de Bel Air Val d'Ance et St-Bonnet/Laval
		Adjoint technique	2,5	dont 1 mis à disposition des Communes de St-Flour de Mercoire
Bibliothèque du Haut Allier - Médiathèque	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	
	C	Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
		Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	
		Adjoint du patrimoine	1,5	
Piscine OREADE	B	Educateur Activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
		Educateur Activités physiques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0 (-1)	
		Educateur Activités physiques et sportive	1 (+1)	
	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0,6	
		Adjoint technique	0,6	
	Maison de l'Enfance de Langogne - Haut Allier	A	Infirmière Puéricultrice	1
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle			2	
C		Auxiliaire de puériculture	2	
		Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
		Adjoint d'animation (CDI droit public)	2	
		Adjoint d'animation	3	
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
		Adjoint Technique	1	
<b>TOTAL</b>			<b>35,52</b>	

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 048-200006930-20260429-2026\_111-DE



**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les œuvres des présentes décisions et à signer tous documents s'y référant.

Le Secrétaire de séance

Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut-Allier Margeride  
Le Président,

Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).